

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS

TEPF_Puits Lacq 46 (LA046)

Description de l'établissement

Nom : TEPF_Puits Lacq 46 (LA046)
Adresse(s) :
Commune(s) : LACQ (64300)
Activités : B06.10Z - null
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 24/03/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP37828140201
Ancien identifiant SIS : Non renseigné
Commune(s) : LACQ (64300)

Description¹ : Ancien site du puits de production d'huile sur la commune de Lacq exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits Lacq 46 (LA046) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 28 juin 2018.

Le puits LA046 a été foré du 31 mars au 29 avril 1952 jusqu'à la profondeur de 747,3 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 404 922,89 m, Y = 6 265 000,27 m, Zsol = 89,22 m. Le puits LA046 a été bouché définitivement le 23 décembre 1992. La tête de puits a été découpée à 2 m/sol. La plate-forme du puits LA046 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400258.

L'emprise du site s'étend sur environ 1,4 ha. Les environs immédiats du site sont constitués :

- au nord : le ruisseau l'Henx en bordure du site puis des exploitations agricoles et des bois ;
- à l'est, sud-est : des activités industrielle puis la route départementale D31 ;
- au sud : un espace boisé puis la route départementale D817 ;
- à l'ouest : un espace boisé puis des champs.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé entre mai et juin 2016 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

- des teneurs en hydrocarbures dans les sols, avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison 500 mg/kg. Certains prélèvements présentaient des valeurs pouvant aller jusqu'à

- 10 000 mg/kg ;
- des teneurs en hydrocarbures dans les sédiments des bassins/bourbières, avec des valeurs pouvant aller jusqu'à 70 000 mg/kg ;
- l'absence d'impact dans les eaux souterraines ;
- l'absence d'impact dans le ruisseau l'Henx.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation se sont déroulés en deux phases de septembre 2018 à janvier 2019 et de juin à juillet 2019 pour un nouvel usage de type industriel.

Ces travaux ont été encadrés par arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2019/003 du 22/05/2019).

À l'issue des travaux, l'ensemble des terrains est conforme aux objectifs de réhabilitations fixés par l'AP n°2019/003. La concentration maximale résiduelle en hydrocarbures totaux retrouvée sur le site LA046 est de 1 042 mg/kg. L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux sur le site LA046 est compatible d'un point de vue sanitaire pour un usage industriel en extérieur.

Sur la base du rapport de fin de travaux établi par l'exploitant le 03/09/2020, complété le 06/07/21 et la visite du site réalisée le 01/12/2020, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 03/12/2021.

Lors de la visite de récolement, toutes les installations de surface ont été démantelées. Il n'y avait plus de trace visible des anciennes activités réalisées sur le site.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2022/04 du 27/01/2022.

Les documents suivants sont disponibles dans l'onglet « Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) » :

- AP1 MINES
- AP2 MINES
- DADT
- Mémoire de fin de travaux
- Rapport AP1
- Rapport AP2
- Rapport de recevabilité

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 24/03/2025

Enjeux et environnement :

Commune(s) : LACQ (64300)

Description³ : Ancien site du puits de production d'huile sur la commune de Lacq exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits Lacq 46 (LA046) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 28 juin 2018.

Le puits LA046 a été foré du 31 mars au 29 avril 1952 jusqu'à la profondeur de 747,3 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 404 922,89 m, Y = 6 265 000,27 m, Zsol = 89,22 m. Le puits LA046 a été bouché définitivement le 23 décembre 1992. La tête de puits a été découpée à 2 m/sol. La plate-forme du puits LA046 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400258.

L'emprise du site s'étend sur environ 1,4 ha. Les environs immédiats du site sont constitués :

- au nord : le ruisseau l'Henx en bordure du site puis des exploitations agricoles et des bois ;
- à l'est, sud-est : des activités industrielle puis la route départementale D31 ;
- au sud : un espace boisé puis la route départementale D817 ;
- à l'ouest : un espace boisé puis des champs.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé entre mai et juin 2016 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

- des teneurs en hydrocarbures dans les sols, avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison 500 mg/kg. Certains prélèvements présentaient des valeurs pouvant aller jusqu'à 10 000 mg/kg ;
- des teneurs en hydrocarbures dans les sédiments des bassins/bourbiers, avec des valeurs pouvant aller jusqu'à 70 000 mg/kg ;
- l'absence d'impact dans les eaux souterraines ;
- l'absence d'impact dans le ruisseau l'Henx.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation se sont déroulés en deux phases de septembre 2018 à janvier 2019 et de juin à juillet 2019 pour un nouvel usage de type industriel.

Ces travaux ont été encadrés par arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2019/003 du 22/05/2019).

À l'issue des travaux, l'ensemble des terrains est conforme aux objectifs de réhabilitations fixés par l'AP n°2019/003. La concentration maximale résiduelle en hydrocarbures totaux retrouvée sur le site LA046 est de 1 042 mg/kg. L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux sur le site LA046 est compatible d'un point de vue sanitaire pour un usage industriel en extérieur.

Sur la base du rapport de fin de travaux établi par l'exploitant le 03/09/2020, complété le 06/07/21 et la visite du site réalisée le 01/12/2020, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 03/12/2021.

Lors de la visite de récolement, toutes les installations de surface ont été démantelées. Il n'y avait plus de trace visible des anciennes activités réalisées sur le site.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2022/04 du 27/01/2022.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés :

AP1_MINES-2019-003_20190522_LA046

AP2_MINES-2022-04_20220127_LA046

DADT_20180619_LA046

Memoire_Fin_Travaux_20200722_LA046

Rapport_AP1_20190515_LA046

Rapport_AP2_20220120_LA046

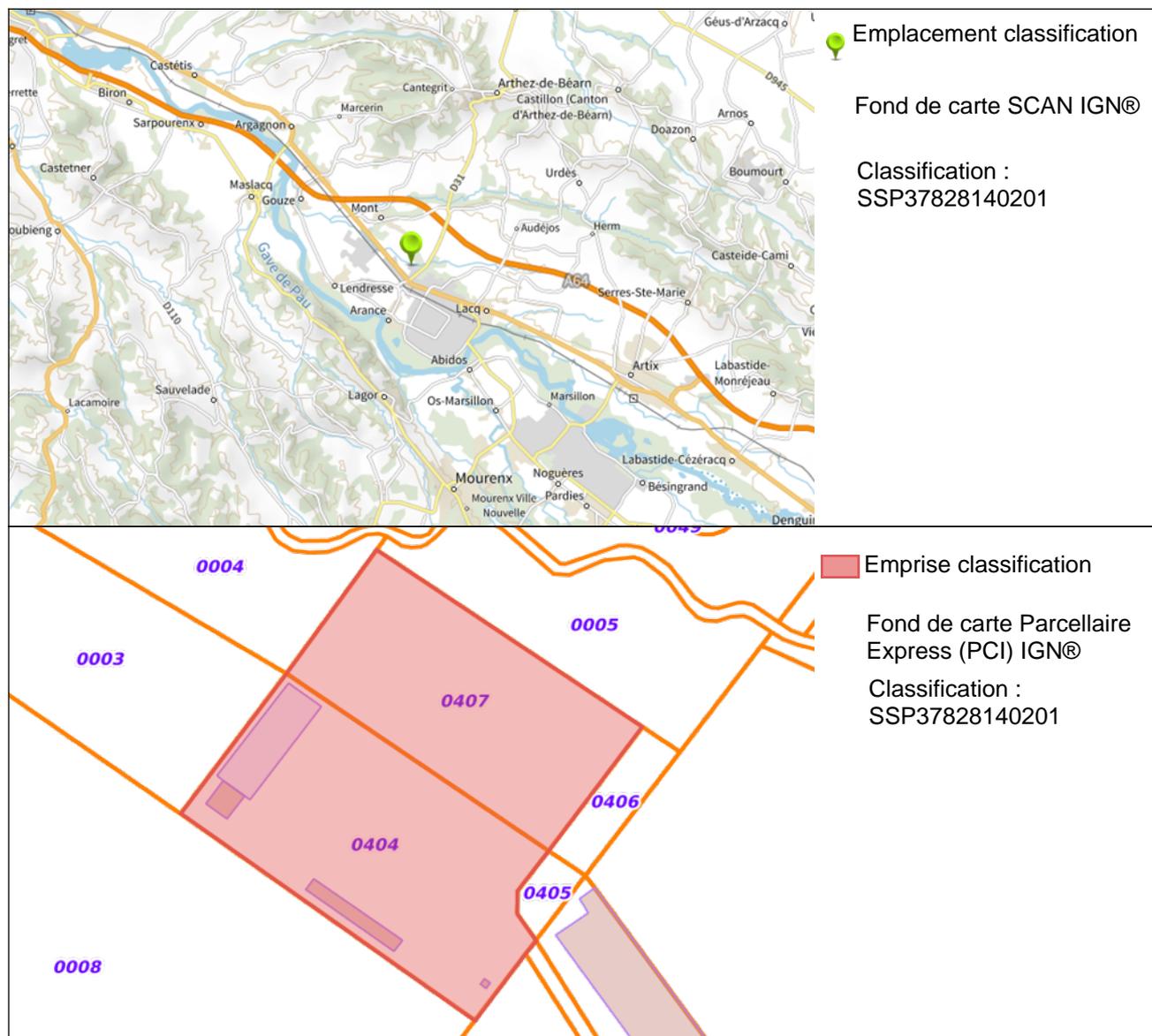
Rapport_Recevabilite_20180926_LA046

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Lacq	1	AB	0404	64
Lacq	1	AB	0407	64

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 404934.10208834725, Lat. : 6265004.480767073

Superficie estimée :

14126 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.